

# PRESTATION SPÉCIFIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

## PUBLIC CONCERNÉ

La PSOP est prescrite uniquement par écrit et par un prescripteur autorisé.

Les bénéficiaires sont :

- demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) accompagnés dans le parcours par un référent Cap Emploi, Pôle Emploi ou Missions Locales, prioritairement les personnes éloignées de l'emploi, en cohérence avec le cadre stratégique d'intervention de l'Agefiph
- salariés du secteur privé ou du secteur public, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail
- travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne pourront continuer leur activité du fait de leur handicap

La PSOP ne s'adresse pas à des personnes atteintes d'un handicap psychique ou mental pour lesquelles il existe des Prestations Ponctuelles Spécifiques.

## OBJECTIFS

Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste n'est pas possible.

## MÉTHODES UTILISÉES

- Parcours individualisé et/ou collectif
- Études autobiographiques, tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, efficacité, connaissances...
- Tests psychotechniques
- Auto-évaluations diverses
- Exploration du projet professionnel par des mises en situation professionnelle

## ORGANISATION

La PSOP est réalisée par une équipe pluridisciplinaire constituée d'un chargé de bilans, d'un psychologue ainsi que d'un médecin.

## Agréments actuels



## Prescripteurs

Cap Emploi, Pôle Emploi,  
Missions Locales pour les  
demandeurs d'emploi,  
SAMETH, Comète pour les  
salariés

# PROGRAMME

La PSOP dure entre 20 et 40 heures et prévoit une alternance d'entretiens individuels, de regroupements collectifs éventuels et des mises en situation professionnelle et/ou d'évaluation sur des plateaux techniques.

## Entretien Individuel (1 heure 30)

Module 1 (6 heures)

**Identification des acquis, compétences et intérêts professionnels**

Module 2 (3 heures)

**Visite médicale avec médecin et entretien avec psychologue**

Module 3 (6 heures)

**Découverte du marché du travail**

Module 4 (8 heures)

**Élaboration d'un nouveau projet professionnel**

Module 5 (4 heures)

**Évaluation de la faisabilité du projet conjointement avec le médecin et le psychologue**

Module 6

**Possible mise en situation professionnelle**

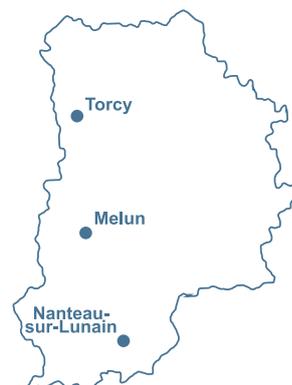
Module 7 (4 heures)

**Construction et formalisation du plan d'action**

Module 8 (2 heures)

**Restitution, validation et remise de la synthèse**

## Lieu de réalisation



## Contact

**Brigitte BOUGON**

Centre de Réadaptation  
Professionnelle

et de Formation COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 21

Fax : 01 64 45 33 18

bbougon@fondationcos.org

Web : [crpf.fondationcos.org](http://crpf.fondationcos.org)

[www.facebook.com/cos-crpf](https://www.facebook.com/cos-crpf)

[www.twitter.com/COS\\_CRPF](https://www.twitter.com/COS_CRPF)